



BERNAY
L A V I L L E

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 juillet 2024

Délibération n° 38-2024

Rapporteur : Marie-Lyne VAGNER

Votants pour : 22

Votants contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux-mille-vingt-quatre, le trois juillet, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Marie-Lyne VAGNER, Maire.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Sara FERAUD, Mickaël PEREIRA, Camille DAEL, Louis CHOAIN, Sabrina BECHET, Pascal SEJOURNE, Pierre BIBET, Frédérique PARIS, Laure BONMARTEL, Jocelyn COUASNON, Thierry JOSSE, Laurence BEATRIX, Ulrich SCHLUMBERGER, Pascal GRIHAULT, Sébastien LERAT, Claire PITETTE, Pascal DIDTSCH, Simon JARAIE, Laurence CAUSIER-LEMIRE

Pouvoirs : Guillaume WIENER à Louis CHOAIN, Jérôme VARANGLE à Mickael PEREIRA, Pierre JALET à Sara FERAUD, Françoise ROUTIER à Marie-Lyne VAGNER, Chantal HERVIEU à Laure BONMARTEL, Thérèse FICHET à Frédérique PARIS, Régis ROUSSEL à Thierry JOSSE, François VANFLETEREN à Pascal GRIHAULT

Absents : Hugues CANTEL, Valérie DIOT, Julien LEFEVRE, Justine PIQUOT, Sandrine BOZEC.

Date de la convocation : Mardi 25 juin 2024

Secrétaire de séance : Mickaël PEREIRA

Objet :

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Exposé des motifs :

Dans le cadre de la politique municipale de soutien à la vie associative, il est proposé d'attribuer des subventions aux associations locales contribuant à l'animation, à la cohésion sociale ou à la promotion de la santé sur le territoire de la Ville de Bernay.

Après instruction des dossiers par la Ville, la commission dite « subvention » s'est réunie afin d'arbitrer les montants et les proposer au conseil. Pour rappel, cette commission est composée de 5 élus, dont un membre de chaque groupe d'opposition.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'attribution des subventions aux associations pour l'année 2024, conformément à l'annexe.

Délibération :

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relatif aux droits des citoyens dans les relations avec les administrations, et plus précisément son article 10 relatif à l'attribution de subventions,

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi susvisée,

Vu le budget 2024,

Vu les demandes de subventions des associations

Vu l'avis favorable des membres de la commission « Instruction des demandes de subventions » qui s'est réunie le mercredi 19 juin 2024.

Vu les propositions de subventions ci-annexées

En raison de leur engagements associatifs, Pascal DIDTSCH, Laurence CAUSIER-LEMIRE, Claire PITETTE, Pascal GRIHAULT ne prennent pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité les subventions proposées aux associations comme présenté en annexe

Pour copie certifiée conforme

signé électroniquement le 04/07/2024,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire



ANNEXE 1 : LISTE DES SUBVENTIONS PAR ASSOCIATIONS

Association	Subvention de fonctionnement proposée	Subvention de projet proposée
SCB RUGBY	14 000 €	
SCB FOOT	6 000 €	
SCB ATHLETISME	5 250 €	
SCB HANDBALL	6 800 €	
SCB BASKET	8 000 €	200 €
SCB NATATION	4 500 €	
SCB LES SQUALES BERNAYENS	900 €	2 060 €
SCB GYM VOLONTAIRE	550 €	
SCB JUDO CLUB BERNAY	3 000 €	410 €
SCB ESCRIME	1 900 €	
LA FRANCE EN COURANT	2 000 €	
SCB VOLLEY	2 500 €	
SCB BOULE BERNAYENNE	1 000 €	
SCB BILLARD	500 €	
SCB TENNIS DE TABLE	1 000 €	
SCB LES BIPEDES	400 €	
SCB NATATION SYNCHRONISEE	1 700 €	
SCB VERTICAL'CITE	2 800 €	
SCB TIR	1 600 €	
SCB TRIATHLON	1 600 €	1 500 €
SCB VELO CLUB	2 700 €	
SCB CYCLO	190 €	
CRAZY ROLLER	500 €	
SCB LES ARCHERS DE BERNAY	2 750 €	
AMICALE LAIQUE LE TEMPS DES CERISES	6 000 €	
MJC	15 000 €	
ARABESQUE	1 750 €	
CHORALE DE L ONCLE CELESTIN	500 €	
CHORALE DE LA CHARENTONNE	500 €	
LE TRAIT DUNION	900 €	
LE ROUGE ET LE NOIR	300 €	
Les LUDOPATHES	460 €	
BLEU BANANE	1 000 €	200 €
PHOTO CLUB	500 €	
CONFLUENT DART		1 300 €

LES TROIS PARQUES	2 500 €	
AU GRE DES ONDES		1 250 €
LES AMIS DE BERNAY	550 €	
BIBLIOTHEQUE ET SONOTHEQUE	250 €	
COMITE DE JUMELAGE	700 €	
BURKINA FASO	500 €	500 €
LES TROUBLES FETES	3 000 €	
CHSV	500 €	
AQBL	1 500 €	
AMAP	250 €	
APE JEAN MOULIN	150 €	
APE BLC	150 €	
BOUCHONS 276	100 €	
DON DU SANG	300 €	
SECOURS POPULAIRE	1 500 €	
COMITE JUNO CANADA	80 €	
DECLIC	550 €	
CROIX ROUGE	2 000 €	
SECOURS CATHOLIQUE	800 €	
AFREJADA	1 200 €	
RESTOS DU CŒUR	500 €	
LES VIEUX VOLANTS	350 €	
Total	116 480 €	7 420 €